



Rendez-vous le 21 mars pour découvrir notre Plateforme Agréée !

Chères Clientes, chers Clients,

Comme nous l'avions précédemment évoqué, ClicFacture va vous proposer une **Plateforme Agréée** pour permettre les échanges de facturation électronique dès septembre prochain.

Notre choix étant arrêté, nous sommes en cours de finalisation des derniers accords techniques et commerciaux.

Nous communiquerons le nom de la plateforme le 🌸 21 mars prochain 🌸, jour du printemps, ce qui nous a semblé être un moment symbolique pour officialiser notre choix !

L'offre RFE de ClicFacture

Tarifs et infos sur les démarches à venir

À cette occasion, les informations tarifaires en lien avec cette réforme seront dévoilées. Vous disposerez également des informations nécessaires pour désigner votre plateforme et **être inscrit dans l'annuaire de la facturation électronique** en temps et en heure.

Pour rappel, conformément au calendrier officiel de la réforme, ClicFacture permettra :

- de collecter vos factures fournisseurs dès septembre 2026
- d'émettre votre facturation électronique à partir de septembre 2027

Des webinaires pour vous accompagner

De futurs **webinaires** seront programmés durant le printemps pour répondre à toutes vos questions. Les dates vous seront très prochainement communiquées.

Un choix stratégique pour l'avenir

Nous vous remercions de votre infinie patience pour avoir attendu ces informations dans un contexte médiatico-commercial un peu pressant. **Ce choix stratégique est extrêmement important pour vous comme pour nous.**

Nous avons dû recueillir un maximum de garanties auprès de partenaires dont les offres sont à peine constituées, et dont la certification remonte à seulement quelques semaines en arrière.

Nous sommes convaincus que le cap de la réforme sera franchi avec les meilleurs atouts et dans les meilleures conditions.

Sincères salutations,

Nicolas THEVENON

Dirigeant de ClicFacture

☎ +33 (0)9 78 80 18 35

✉ support@clicfacture.com

🌐 www.clicfacture.com

